

*Questions orales***LE TRANSPORT FERROVIAIRE**

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Lundi dernier, l'Office national des transports a inauguré des audiences à Sydney au sujet de la vente de la ligne de chemin de fer reliant Truro et Sydney. Vendredi dernier, le CN et le CP ont amorcé le processus juridique qui leur permettra de consolider leurs opérations dans la vallée de l'Outaouais où ils envisagent d'abandonner l'une des deux lignes principales. Hier, à Saint John, l'ONT a commencé l'audition de la demande du CP qui veut se retirer complètement du Canada atlantique.

Tout cela se passe en l'absence d'une politique des transports et, à tout le moins, d'une décision concernant un réseau national de chemin de fer. Est-ce que le ministre des Transports est prêt à envoyer un moratoire à l'Office national des transports afin qu'aucune autre demande touchant des lignes principales ne soit entendue tant que le réseau national de chemin de fer n'aura pas été établi?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, les deux compagnies de chemin de fer ont subi de nombreuses pertes ces dernières années. À mon avis, nous devrions les féliciter toutes deux de s'être attaquées au problème en rationalisant leurs opérations dans le but d'assurer l'avenir du transport ferroviaire.

Elles utilisent les dispositions prévues par la loi lorsqu'elles s'adressent à l'ONT pour obtenir l'autorisation d'abandonner certaines lignes, et l'ONT écoute leurs doléances, tout comme celles du député. À mon avis, c'est un processus tout à fait démocratique. En fin de compte, l'ONT rendra une décision, mais même s'il se prononce en faveur de l'abandon, celui-ci ne se produira pas ipso facto, car la décision doit ensuite être étudiée par le ministère des Transports. Je crois donc que le processus suit son cours normal.

• (1425)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire. Lorsque le Parlement a adopté la Loi sur les transports nationaux en 1987, il n'a pas considéré le fait que cette loi traitait de l'abandon de lignes principales. En fait, le gouvernement l'a reconnu, car, depuis lors, il n'a pas invoqué le pouvoir que lui confère le paragraphe 159(3) de la loi pour prescrire des règlements qui décrivent comment l'abandon de lignes principales devrait se faire.

Je voudrais poser encore une fois cette question au ministre. Étant donné l'absence d'une politique gouvernementale claire et le fait que les sociétés ferroviaires sont en difficulté financière, mais qu'en même temps le gouvernement supprime les voies ferrées au lieu de les réparer, le ministre imposera-t-il un moratoire, pas éternel, mais seulement jusqu'à ce qu'un réseau ferroviaire national ait été établi? Il sait que son comité y travaille depuis maintenant 18 mois. Imposera-t-il un moratoire et accordera-t-il un délai au comité pour qu'il établisse ce réseau?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député sait que non seulement le Comité permanent des transports examine la situation, mais que la commission d'examen de l'Office national des transports nous a présenté un rapport. La Commission royale sur le transport des voyageurs nous en a également soumis un. Le ministre des Transports les examine de concert avec l'Association des transports du Canada. Par ailleurs, l'Office national des transports étudie actuellement les demandes présentées par les deux sociétés ferroviaires.

Ces organismes arriveront tous à une conclusion et nous nous pencherons sur la question à ce moment-là. Rien ne presse pour l'instant.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma dernière question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier sait pertinemment que le CN et le CP examinent actuellement l'avenir de l'industrie du rail à l'est de Winnipeg et qu'il est très possible que, cet été, ils annoncent leur intention de supprimer l'une des lignes principales rattachant Winnipeg à l'est du Canada, par Thunder Bay et le nord-ouest de l'Ontario.

L'enjeu ne concerne pas seulement les compagnies de chemin de fer. Des centaines, sinon des milliers de localités et des dizaines de milliers de travailleurs sont en cause. En fait, il s'agit de savoir si des régions de notre pays vont être reliées au reste du Canada.

Le ministre va-t-il enfin montrer l'exemple et donner comme consigne à l'ONT de n'accepter aucune autre demande avant que le gouvernement national, et non les sociétés de chemin de fer, ait pu mettre de l'ordre dans cette pagaille?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je répète à nouveau qu'on étudie actuellement un certain nombre de possibilités. Le processus suit bien son cours et, en fin de compte, lorsque nous aurons tous ces rapports, nous pourrions déterminer